



**Janvier  
2023**

# *St Sauveur de Cruzeières*

***Belle et heureuse année 2023***



### *Quelques couchers de soleil dans le ciel de St Sauveur de Cruzieres*

|                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Bloc-notes                                                                                | 2          |
| Le Mot du Maire                                                                           | 3          |
| Compte administratif 2021 et<br>Budget Commune 2022                                       | 4          |
| Compte administratif 2021 et<br>Budget Assainissement 2022                                | 5          |
| Dépenses d'investissement, évolution de la dette et<br>des loyers, contributions directes | 6          |
| Recensement population - Etat-Civil                                                       | 7          |
| Vie du Village - Associations                                                             | 8- 9-10-11 |
| Sictoba                                                                                   | 12         |
| Compte-rendu du Conseil Municipal                                                         | 13         |
| Débroussaillage                                                                           | 14         |
| Quelques réalisations 2022 en photos                                                      | 14-15      |
| Etapas construction école                                                                 | 16         |



Le bulletin est édité par la municipalité de St Sauveur de Cruzieres. ☎ 04 75 39 30 55

[mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.saintsauveurdecruzières.fr](http://www.saintsauveurdecruzières.fr)

Facebook : [Commune de Saint Sauveur de Cruzieres](https://www.facebook.com/Commune-de-Saint-Sauveur-de-Cruzières)

Chargés de communication : FAIVRE Catherine, CARRERES Thierry

#### **Mise à disposition de matériel informatique**

Nous vous rappelons qu'un ordinateur avec un accès internet est mis gratuitement à disposition des habitants de la commune aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

#### **Dématérialisation de Lou Cant de L'Aubo**

Nous vous rappelons que dans un souci de réduction de notre impact écologique, nous proposons aux habitants disposant d'une connexion Internet et qui seraient intéressés, d'envoyer sous forme numérique le petit journal communal.

Merci de vous inscrire en envoyant un mail à : [cdelaunzun.mairiestsauveur@gmail.com](mailto:cdelaunzun.mairiestsauveur@gmail.com),

en précisant votre nom, votre quartier ainsi que l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez le recevoir (si elle diffère). Ce format dématérialisé pourrait être mis en place cette année. Bien entendu le format papier persistera pour tous ceux qui ne se seront pas manifestés. *Corinne DELAUZUN*





## Le mot du Maire

La fin d'une époque... notre page de garde de cette année représente comme à chaque fois le clocher qui est synonyme de village, mais aussi l'école privée Saint Jeanne d'Arc, qui a fermé ses portes en septembre 2022.

C'est en 1987, que nos anciens et nos élus ont eu l'intelligence de regrouper les écoles ou du moins les enfants des écoles pour que les petits jusqu'au CP aillent à l'école privée, et ensuite « descendent » en CE1 à l'école publique. Par ces quelques mots, je tiens à remercier toutes les familles qui se sont investies dans ce projet de maintien des écoles à Saint Sauveur. Plusieurs générations ont permis cette réussite pour aboutir normalement en 2023 à un vrai regroupement pédagogique sur le même site où les enfants partageront un lieu de vie adapté à leurs besoins, de la garderie aux salles de classe, en passant par la cantine et les cours de récréations. L'attractivité de la commune passe par la jeunesse, comme diraient certaines personnes « quoiqu'il en coûte ». Mais pour les Salvicruziennes et Salvicruziens il ne doit pas en coûter plus cher, et même plutôt moins, avec les précédents investissements depuis 15 ans, notre dette est en diminution... Pourvu que cela dure !

Les inédits perdurent, en effet, après avoir eu la pandémie de COVID-19, nous allons avoir la pandémie de l'énergie. Si notre collectivité a pu sortir de cette inquiétude en supprimant le seul compteur au tarif jaune de la salle polyculturelle, en ayant la possibilité d'avoir des tarifs bleus à tous nos points de livraison sur les bâtiments communaux, cela ne sera pas le cas de tous les artisans et commerçants qui œuvrent au bien-être des habitants des petites communes.

Sur environ 35 000 communes en France, il y en a plus de 71% qui représentent moins de 1000 habitants. Ce qui permet de faire des choix car nous restons à taille humaine. L'impact énergétique sur le budget de fonctionnement est estimé pour 2023 entre 15 et 20 %, comme tout un chacun qui possède une maison ou une location.

Bien sûr, la chasse au gaspillage n'est pas une nouveauté comme pourraient nous le faire croire les hommes politiques et l'Europe. Heureusement que les petites collectivités n'ont jamais voté de budget négatif et ne dépensent pas l'argent qu'ils n'ont pas !

Cependant, tous ces changements et ces hausses successives auront un impact sur notre méthode de gestion en 2023. Des chantiers sont en cours à ce sujet, comme par exemple l'arrêt de l'éclairage public une partie de la nuit, la participation énergétique au niveau des locations des bâtiments communaux et la dernière en date la recherche d'un nouveau fournisseur pour la cantine suite à l'arrêt de la société Api au mois de mars pour raisons financières et coût du repas insuffisant.

D'autres contraintes vont nous arriver au fur et à mesure du réveil douloureux en ce début 2023 et nous mettrons tout en œuvre pour maintenir notre équilibre budgétaire sur la partie fonctionnement.

Votre conseil municipal arrive à la moitié de son mandat, il reste à l'écoute de tout un chacun par l'intermédiaire des diverses commissions gérées par les adjoints ou les conseillers, afin de faire avancer tous les dossiers, sans aucune discrimination en fonction des engagements qui sont les nôtres depuis 2020.

Comme indiqué dans le précédent bulletin annuel, 2022 a été une année de renouvellement au niveau du personnel communal. Nous avons trois nouveaux employés au sein de l'équipe communale, Thierry et Julien pour la partie entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts et Laurine pour les bâtiments et les écoles. Comme chaque année j'invite les nouveaux habitants à s'investir dans nos associations, ou avec nos bénévoles de la bibliothèque qui font partie intégrante du bien vivre à Saint Sauveur de Cruzières.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année dans notre village, n'oubliez pas de prendre soin de vous, de vos proches et de vos voisins.

Communalelement vôtre

Christophe

### Service Administratif

ROMAN Bénédicte

### Service Ecole et Cantine

CHAMPETIER Marie-Christine

CROUZET Laurine

VINCENT Jennifer

### Service Technique

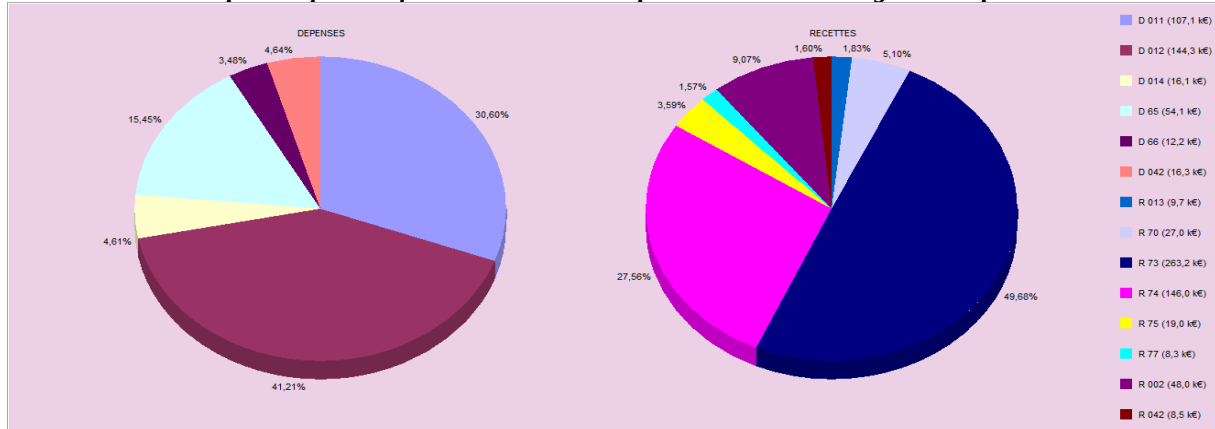
CHARDES Thierry

NOSEDA Julien



# Compte administratif 2021 de la commune

## Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - Budget Principal St Sauveur de Cruzieres

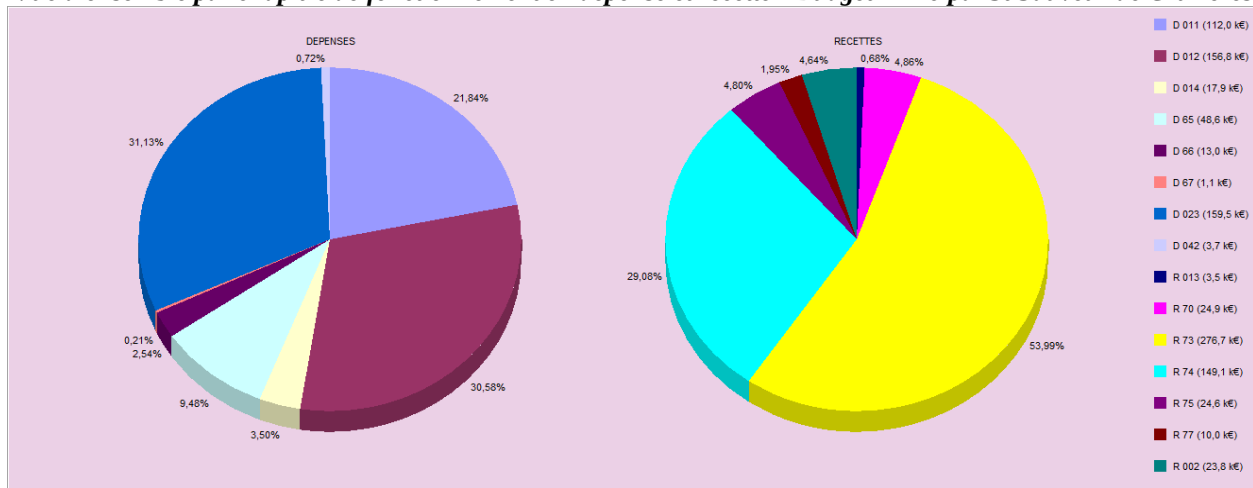


| Dépenses de fonctionnement |                                                |                   |
|----------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                    | Montant           |
| 011                        | Charges à caractère général                    | 107 136,11        |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés        | 144 274,77        |
| 014                        | Atténuations de produits                       | 16 137,00         |
| 65                         | Autres charges de gestion courante             | 54 090,82         |
| 66                         | Charges financières                            | 12 184,16         |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 16 255,00         |
|                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>350 077,86</b> |

| Recettes de fonctionnement |                                                |                   |
|----------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                    | Montant           |
| 013                        | Atténuations de charges                        | 9 711,98          |
| 70                         | Produits des services, ventes diverses         | 27 006,80         |
| 73                         | Impôts et taxes                                | 263 236,49        |
| 74                         | Dotations, subventions et participations       | 146 019,00        |
| 75                         | Autres produits de gestion courante            | 19 041,98         |
| 77                         | Produits exceptionnels                         | 8 335,39          |
| 002                        | Excédent de fonctionnement reporté             | 48 039,95         |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8 457,00          |
|                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                          | <b>529 848,59</b> |

## Budget 2022 de la commune

### Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - Budget Principal St Sauveur de Cruzieres

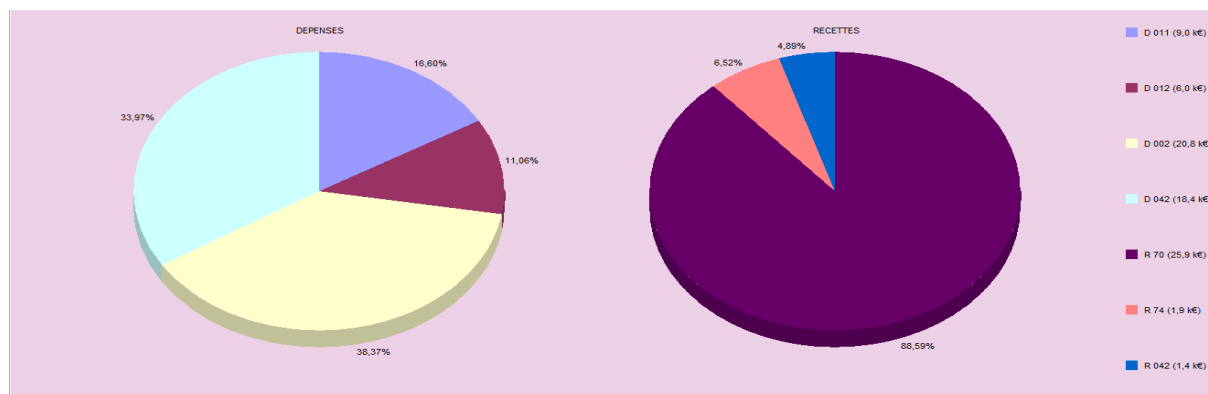


| Dépenses de fonctionnement |                                                |                   |
|----------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                    | Montant           |
| 011                        | Charges à caractère général                    | 111 950,00        |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés        | 156 750,00        |
| 014                        | Atténuations de produits                       | 17 931,00         |
| 65                         | Autres charges de gestion courante             | 48 600,00         |
| 66                         | Charges financières                            | 13 000,00         |
| 67                         | Charges exceptionnelles                        | 1 090,00          |
| 023                        | Virement à la section d'investissement         | 159 531,00        |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 697,00          |
|                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>512 549,00</b> |

| Recettes de fonctionnement |                                        |                   |
|----------------------------|----------------------------------------|-------------------|
| Chapitre                   | Désignation                            | Montant           |
| 013                        | Atténuations de charges                | 3 500,00          |
| 70                         | Produits des services, ventes diverses | 24 900,00         |
| 73                         | Impôts et taxes                        | 276 722,00        |
| 74                         | Dotations subventions participations   | 149 056,00        |
| 75                         | Autres produits de gestion courante    | 24 600,00         |
| 77                         | Produits exceptionnels                 | 10 000,06         |
| 002                        | Excédent de fonctionnement reporté     | 23 770,94         |
|                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                  | <b>512 549,00</b> |

## Compte administratif 2021 de l'assainissement

### Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - ASSAINISSEMENT

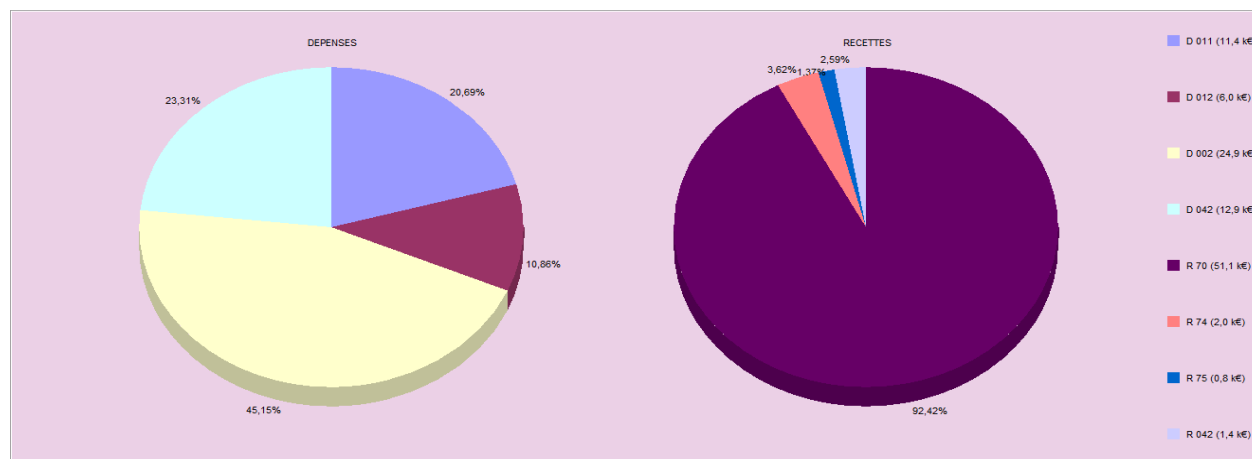


| Dépenses de fonctionnement |                                                |                  |
|----------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                    | Montant          |
| 011                        | Charges à caractère général                    | 8 999,75         |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés        | 5 994,00         |
| 002                        | Déficit de fonctionnement reporté              | 20 794,73        |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 18 413,00        |
|                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>54 201,48</b> |

| Recettes de fonctionnement |                                                  |                  |
|----------------------------|--------------------------------------------------|------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                      | Montant          |
| 70                         | Vente de produits finis, prestations de services | 25 917,88        |
| 74                         | Subventions d'exploitation                       | 1 908,10         |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections   | 1 430,00         |
|                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                            | <b>29 255,98</b> |

## Budget 2022 de l'assainissement

### Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - ASSAINISSEMENT



| Dépenses de fonctionnement |                                                |                  |
|----------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                    | Montant          |
| 011                        | Charges à caractère général                    | 11 430,50        |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés        | 6 000,00         |
| 002                        | Déficit de fonctionnement reporté              | 24 945,50        |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 12 879,00        |
|                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>55 255,00</b> |

| Recettes de fonctionnement |                                                  |                  |
|----------------------------|--------------------------------------------------|------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                      | Montant          |
| 70                         | Vente de produits finis, prestations de services | 51 067,00        |
| 74                         | Subventions d'exploitation                       | 2 000,00         |
| 75                         | Autres produits de gestion courante              | 758,00           |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections   | 1 430,00         |
|                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                            | <b>55 255,00</b> |

## Dépenses d'investissement Commune 2021

| Réalisations                                       | Dépenses          | Recettes         |
|----------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Enfouissement réseaux Les Combelles                | 3 330,85          |                  |
| Aménagement du village                             | 8 536,80          |                  |
| Reconstruction après orage                         | 9 402,00          |                  |
| Voirie                                             | 38 091,38         |                  |
| Achat de matériel                                  | 7 010,21          | 300,00           |
| Achat de terrain (rivière)                         | 415,20            |                  |
| Travaux cimetière                                  | 4 540,00          |                  |
| Achat de terrain et études pour construction école | 84 410,72         | 15 738,33        |
| Eclairage public                                   | 3 725,38          |                  |
| Travaux St Génies (Chapelle)                       | 12 000,00         | 3 000,00         |
| FCTVA                                              |                   | 44 476,00        |
| Taxes d'aménagement                                |                   | 9 344,01         |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>171 462,54</b> | <b>72 858,34</b> |

## Dépenses d'investissement Assainissement 2021

| Réalisations                                                     | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Travaux d'assainissement et branchements nouvelles constructions | 9 840,56 |          |
| FCTVA                                                            |          | 1 030,00 |

## Évolution de la dette et des Loyers

|                            | Fin de l'emprunt | Remboursement annuel | Loyer              | Dette nette Commune |
|----------------------------|------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Local technique            | 2027             | 19 034,73            |                    | 19 034,73           |
| Salon de coiffure          | 2032             | 3 964,76             | - 4 229,00         | - 264,24            |
| Salle polyculturelle       | 2030             | 19 544,16            |                    | 19 544,16           |
| Construction école         | Prêt relais      | 1 275,00             |                    | 1 275,00            |
| Construction école         | 2042             | *3 037,74            |                    | 3 037,74            |
| Terrain + Fibre            | 2033             | 13 178,03            |                    | 13 178,03           |
| Boulangerie                |                  |                      | - 6 485,00         | - 6 485,00          |
| Appartement mairie         |                  |                      | - 4 079,00         | - 4 079,00          |
| Appartement école          |                  |                      | - 6 600,00         | - 6 600,00          |
| Ancienne salle polyvalente |                  |                      | - *3 200,00        | - 3 200,00          |
| <b>TOTAL</b>               |                  | <b>60 034,42</b>     | <b>- 24 593,00</b> | <b>35 441,42</b>    |

\*Le remboursement annuel pour l'école sera de 12 151 €. En 2022, le remboursement concerne un seul trimestre

\*En location depuis mai 2022

|                                 | 2008    |                       | 2021    |                       | 2022     |                       |
|---------------------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|----------|-----------------------|
| <b>Nombre d'habitants</b>       | 501     | <b>Loyers déduits</b> | 545     | <b>Loyers déduits</b> | 556      | <b>Loyers déduits</b> |
| <b>Dette nette par habitant</b> | 72.86 € | <b>64,58 €</b>        | 96.43 € | <b>69,63 €</b>        | 107,97 € | <b>63,74 €</b>        |

## Contributions directes – vote des taxes

|                                 | Taux d'imposition 2010 | Taux d'imposition 2022 | Produit fiscal    |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------|
| <b>Taxe d'habitation</b>        | 12.36                  | 12.36                  | 79 425.00         |
| <b>Taxe foncière(bâti)</b>      | 13.62                  | 13.62                  | 57 967.00         |
| <b>Taxe foncière (non bâti)</b> | 52.75                  | 52.75                  | 27 430.00         |
| <b>TOTAL</b>                    |                        |                        | <b>164 822.00</b> |

## Recensement de la population

L'INSEE nous informe que la population légale de la commune, en vigueur  
à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, est de **556** habitants.

## État civil 2022

### *Actes de naissance*

DEFRAEYE Nathan, Jean-Louis, Thierry, né le 14/05/2022 à Alès

ZAMORA Lisie née le 23/02/2022, à St Sauveur de Cruzières

Bienvenue et tous nos vœux de bonheur à ces 2 nouveaux Salvicruziens



### *Acte de mariage*

VIDAL Eliane, Simone, Renée et CHAMPETIER Marc, Guy,  
le 11/03/2022.

Félicitations et tous nos vœux de bonheur



### *Actes de décès*

EYMARD André, François, Joseph, décédé à St Sauveur de Cruzières, le 05/05/2022

MARTINEZ Danielle, Georgette, décédée à St Sauveur de Cruzières, Le 01/04/2022

### *Avis de transcription de décès*

BOSCH Antonio, Tomas, décédé à Nîmes le 22/01/2022

CHAMPETIER Georges, Lucien, décédé à Alès le 25/04/2022

GUIRAUD Georgette, Louise, Albertine, née LAVIE, décédée à Alès le 08/07/2022

MICHE Sylvie, Françoise, décédée à Nîmes le 19/12/2022

***Nous prenons part au chagrin de ces  
familles et leur adressons nos plus  
sincères condoléances***



### Semaine Bleue

#### Visite des moulins du Vébron :

Cette année à l'occasion de la semaine bleue, le vendredi 14 octobre, nous avons été reçus par Madame et Monsieur MAXIMIN, aux Moulins de Vébron, à Saint-Ambroix. Nous avons bénéficié d'une visite commentée, très intéressante, des bâtiments ainsi que de leur collection d'ustensiles et objets anciens. Nous les remercions vivement. Une collation a ensuite été partagée à la mairie.

#### Les troubles du sommeil :

Le samedi 15 octobre, grâce à Eric JOANNES, sophrologue, nous avons découvert des techniques spécifiques basées sur la respiration, des mouvements simples de relaxation pour prendre conscience des tensions, pour les évacuer et ainsi accueillir le calme et la détente nécessaire pour trouver un sommeil réparateur.

Merci à tous, hôtes, praticien et participants. RDV l'année prochaine



### Repas des aînés

En 2023 le repas des aînés aura lieu le samedi 13 mai. Nous reviendrons vers les personnes concernées dans le prochain petit journal.

### Commémoration du 11 Novembre

La cérémonie a réuni de nombreuses personnes venues rendre hommage aux morts pour la France lors de la première guerre mondiale, mais aussi pour nos héros d'aujourd'hui qui perdent la vie en mission. Après la lecture du message, la minute de silence et le dépôt de gerbe, le groupe s'est retrouvé à la mairie pour un moment de convivialité.

#### **Extrait du MESSAGE à l'occasion du 11 novembre 2022 Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »**

de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès,  
secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.

Le sacrifice de nos Poilus nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « *ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir* », écrivait Anatole France. Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus. Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « *Der des der* », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.





### **Sortir Plus pour les retraités AGIRC-ARRCO**

Toute personne âgée de plus de 75 ans a le droit à 3 chèquiers Sortir Plus par an. Chacun de ces chèquiers a une valeur de 150 Euros. Autrement dit, un même senior peut bénéficier jusqu'à 450 Euros de chèques Sortir Plus par an. Ces chèques peuvent financer jusqu'à 90 % des déplacements de la personne âgée. A noter qu'un chèquier Sortir Plus permet de payer 4 sorties en moyenne (il est possible de régler en utilisant plusieurs chèques pour une même sortie). L'obtention des chèquiers Sortir Plus nécessite une participation financière. Elle est de 15 Euros pour le premier chèquier de 20 euros pour le second, et de 30 euros pour le troisième. Autre point important : les sorties financées par Sortir Plus doivent être effectuées avec un accompagnateur. Celui-ci est là pour s'assurer du bon déroulé de la sortie : il se rend au domicile du senior à l'heure du rendez-vous, l'emmène à l'endroit convenu, l'attend ou reste avec lui, avant de le raccompagner. Pour plus de renseignements, contactez votre caisse de retraite AGIRC-ARRCO.

### **Association le RAYON DE SOLEIL**

L'automne se termine. L'Association LE RAYON DE SOLEIL a eu de nombreuses activités.

Tout d'abord, nous voulons vous remercier pour votre participation à notre grand LOTO annuel du 6 Novembre 2022 qui a attiré beaucoup de joueurs.

Le 13 Décembre nous avons eu notre repas de fin d'année.

Le 14 Décembre a eu lieu le loto Interclub (Barjac, Vagnas, Saint Jean de Maruejols et Saint Sauveur de Cruzières).

Le 21 Décembre un repas couscous Interclub organisé par Barjac.

Un mois de décembre bien chargé et pour 2023 des dates à retenir :

- Le 13 Janvier 2023 : partage de la galette et vente des timbres du RAYON DE SOLEIL pour notre cotisation 2023.
- Le 3 Février 2023 notre Assemblée Générale à la salle des Associations.

*L'Association le RAYON DE SOLEIL*

*vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.*

*La Présidente : Elvira HENNART Tél. 06 75 91 00 65*



### **Bibliothèque**

La bibliothèque de St Sauveur, en partenariat avec la Commune et la Communauté de Communes a présenté un film documentaire "La ferme à Gégé" le 24 novembre à la salle polyculturelle. Plus de 60 personnes étaient présentes pour visionner ce film, dans le cadre "du mois du doc".

Gérard Coutances, dit "Gégé", quitte sa ferme de Normandie. Pendant près de trente ans, il a ouvert son exploitation aux enfants, d'où qu'ils viennent. Portrait intime d'un pédagogue ancré dans sa terre avec une inlassable curiosité des autres pour horizon.

Le public conquis et admiratif a pu ensuite s'entretenir avec "Gégé", personnage sympathique et attachant.

Cette discussion a été suivie par la présentation de divers organismes : Solidarité Paysans, Terre de Liens, ADDEARG (Réseaux de l'Agriculture Paysanne du Gard), CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural). Ces organismes aident les agriculteurs lors de différents problèmes, dans certaines démarches et également lors de la transmission de leur exploitation.

Cette soirée s'est terminée autour d'un buffet accompagné du verre de l'amitié.

## Ecole

Le premier trimestre a été riche en activités pour les élèves des deux classes. Des séances de relaxation, avec Mme Lahausse et Mme Martellet, ont permis aux élèves de découvrir des techniques d'étirement et de respiration afin de gérer les émotions, mais aussi de développer l'attention et la concentration.

Les plus grands ont été initiés à l'art de l'escrime avec le maître d'armes Alexandre Vanotti et au rugby avec Jérôme Planchais.

Les élèves des deux classes ont participé à la Semaine du goût. Ils ont visité la ferme des "Cochons des Cruzeières" et ils ont été initiés à la fabrication des produits du terroir avec Monsieur et Madame Espérandieu. L'APE a offert le pique-nique avec les produits préparés ainsi que le goûter pour Halloween et pour Noël.

Les enfants ont été accueillis un lundi sur deux à la bibliothèque par des bénévoles très motivées.

Les élèves des deux classes ont assisté à un spectacle à la salle polyculturelle de St Sauveur, "Les histoires de la fée Poussière" où se mêlaient des histoires d'hiver, de Noël et de magie ....

Cette période va s'achever avec la découverte du manga pour les plus grands et par le marché de Noël organisé par l'APE où les enfants chanteront le dimanche 11 décembre à 15 h avant de prendre des vacances bien méritées !



## Marché de Noël de l'APE

Dimanche 11 décembre a eu lieu à la salle polyculturelle le marché de Noël organisé par l'APE.

Ce beau marché a réuni plus de 25 exposants, des créateurs, des producteurs de la commune et des communes voisines. Pour l'occasion les maîtresses des deux écoles avaient préparé des chants et danses de Noël que les enfants ont interprété sur la scène dans l'après-midi devant un large public.

La magie de Noël était au rendez-vous tout au long de la journée, le père Noël est même venu à la rencontre des enfants. Merci à tous d'avoir participé à cette belle journée. L'APE.

Programme à venir :

- **samedi 14 janvier 2023 : tournée des brioches des rois dès 10h**

- **samedi 18 mars 2023 : carnaval et soirée tartiflette**



### La Boule de la Clayse

Depuis octobre, l'école de pétanque a repris ses entraînements le vendredi soir avec 27 jeunes licenciés. De beaux parcours pour certains d'entre eux : 2 équipes sélectionnées au championnat de France, 2 joueurs pour représenter la région, 4 titres départementaux, 2 équipes vices championnes d'Ardèche ..... Nos 3 initiateurs ne manquent pas d'idées, ni ingéniosités pour les exercer à l'art du pointage ou à celui du tir de précision. Bravo à eux !!!

Pour les seniors, de nombreux petits concours entre licenciés du club ont été organisés pour apprendre à mieux nous connaître, suivis quelquefois d'un repas convivial en soirée.

Le 7 septembre le concours organisé en souvenir d'Henri Laffont a été une réussite. Des licenciés de plusieurs départements voisins ont participé à cet événement.

Pour conclure l'année 2022, un repas et une remise de lots ont été organisés.



### Décoration d'un sapin entre la boulangerie et le salon de coiffure



Le 20 décembre, la municipalité a offert à ses agents un colis de Noël.

A cette occasion, les élus ont pu rencontrer le personnel communal. Merci à toute l'équipe pour leur travail et leur implication dans la vie de la commune

### Remise des colis de Noël au personnel communal





## LES ERREURS DE TRI DANS LES BACS JAUNES

### Rappel :

- Les objets en plastique, le petit électroménager, le mobilier, la vaisselle cassée... ne vont pas dans le bac jaune mais en déchetterie.
- Les textiles doivent être déposés dans les colonnes dédiées ou en déchetterie ou donnés à des associations.
- Les emballages peuvent être aplatis, écrasés mais **ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.**
- Les emballages doivent être déposés **en vrac** et **non en sac. PENSEZ À VIDER VOS SACS.**

### Quelques exemples d'erreurs de tri :



Un doute, une question sur le tri? [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr) ou [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr)



**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine.

**Absentes, excusées :** GARCIA Malorie (donne pouvoir à DUCROS Adeline), GODET Cécile (donne pouvoir à DELAUZUN Corinne).

#### 1°) Extinction de nuit de l'éclairage public

M. le Maire propose au conseil municipal une extinction de l'éclairage public, la nuit, dans le but de préserver l'environnement, mais aussi de faire des économies d'énergies. L'éclairage public sera interrompu de 23 h à 6 h, dès que toutes les horloges astronomiques seront installées. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de prendre un arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure. *Délibération votée à l'unanimité*

#### 2°) Attribution de compensation Communauté de Communes

L'attribution de compensation s'élève à 39 400 € pour l'année 2022. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 19 Octobre 2021 et approuve le montant de l'attribution de compensation. *Délibération votée à l'unanimité*

#### 3°) Reversement de la Taxe d'aménagement à la Communauté de Communes

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'article L 331-2 du code de l'urbanisme qui stipule que tout ou partie de la taxe d'aménagement doit être reversée à la Communauté de Communes, à compter de l'exercice 2022. Vu que cette recette provient des constructions édifiées sur chacune des communes sur lesquelles sont réalisés les équipements directement ou indirectement liés aux besoins de ces nouvelles constructions, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer sur le reversement de la taxe d'aménagement et décide d'interpeller les parlementaires à ce sujet.

*Délibération votée à l'unanimité*

#### 4°) Décisions modificatives budgétaires

Des décisions modificatives sont nécessaires pour équilibrer certains postes budgétaires et régler des dépenses non prévues au budget

| Fonctionnement                     |         | Investissement         |         |
|------------------------------------|---------|------------------------|---------|
| 60631 Fournitures d'entretien      | - 500   | 1641 Emprunts en euros | 2 100   |
| 6132 Locations immobilières        | - 1 500 | 2313 Constructions     | - 2 100 |
| 66111 Intérêts réglés à l'échéance | 2 000   |                        |         |

*Délibération votée à l'unanimité*

#### 5°) Motion sur les finances locales – AMF

L'Association des Maires de France demande à chaque commune de présenter une motion exprimant sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population : La Dotation Globale de Fonctionnement indexée sur l'inflation, maintien de l'indexation des bases fiscales et de certaines subventions (DETR, DSIL), création d'un bouclier énergétique plafonnant le prix d'achat de l'électricité, maintien du pouvoir d'achat...*Motion votée à l'unanimité*

#### 6°) Questions diverses

**Travaux :**

- Suite aux dégâts d'orage, quelques chemins sont à remettre en état,
- Point sur l'avancée des travaux de l'école, le planning est respecté.

**Courriers reçus :**

- La Région, Laurent WAUQUIER : confirme la prise en compte du projet « construction de l'école », la somme n'est toujours pas précisée,
- Commission d'arrondissement de Largentière : Procès verbal de la visite périodique de la salle polyculturelle (avis favorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement),
- Sénateurs DARNAUD et VENTALON : courrier sur l'inflation et soutien des communes,
- M DURAND Robert : demande que le ruisseau qui longe sa propriété ainsi que la propriété de M.SAINT ETIENNE Yvan et AGUILAR Jacqueline soit entretenu afin d'éviter des débordements et des inondations. La partie communale est régulièrement entretenue par la commune.

**Infos :**

- Problème d'électricité à la salle polyculturelle. Par mesure d'économie, nous souhaitons transformer le compteur jaune, (indexé sur le prix du gaz) trop coûteux, en compteur bleu (tarif réglementé, bouclier tarifaire). Depuis le mois d'octobre, nous attendons le devis de modification de la part d'ENEDIS. Les locations à partir du 15 décembre ainsi que les vœux du Maire seront suspendus si le dossier n'avance pas.
- Demande de l'Association des Joyeux Marcassins pour le stationnement d'un camion pizza le 26/11, sur le parking de la salle polyculturelle (avis favorable),
- Subvention accordée pour la réalisation du projet, remplacement du beffroi des 2 cloches de l'église, (travaux à prévoir au budget en 2023),
- Natura 2000 : Malgré le vote du conseil municipal défavorable, l'arrêté du 7/02/2022 fixe le périmètre Natura 2000 sur toute la commune
- La BDP de l'Ardèche envoie régulièrement des livres pour les écoles et pour la bibliothèque,
- Jean-Philippe ARNAUD a démissionné de son poste d'agent technique ; il a été remplacé par Julien NOSEDA,
- L'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'école a été reloué à Sabrina JOURNOUX.

**Permis de construire :**

- FLOQUET Evelyne et BOULEN Richard, maison/piscine/abri de jardin, Chemin des Aumèdes,
- CASTEL-CAMPANI Adrien, hangar agricole photovoltaïque, La Combe de la Grange,
- MICHEL Marie et DOMINGUEZ Julio, garage, Les Felgères (permis modificatif).

## Débroussaillage

En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est obligatoire (Article L.134-6 du Code Forestier). Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

**En zone non urbaine**, vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, même au-delà de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. Vous devez également débroussailler **sur une largeur de 2 mètres** de part et d'autre des chemins privés desservant votre habitation.

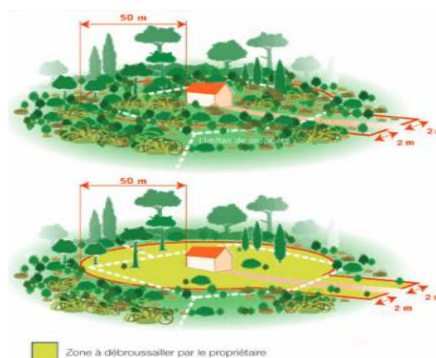
**En zone urbaine**, vous devez débroussailler la totalité des terrains vous appartenant y compris en l'absence de bâtiment ou d'installation. Un élagage des arbres doit également être réalisé.

**Personne soumise à l'obligation de débroussailler** : Le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire du bâtiment ou de l'installation (article L.134.8 du Code Forestier). Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussaillage est transférée à sa charge (article L.131-12 du Code Forestier).

**La documentation** : Pour plus de renseignements, guide « Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche », (possibilité d'envoi par mail sur demande auprès de la Mairie) ou Site internet : <http://www.ardeche.gouv.fr>



*Zone urbaine*



*Zone non urbaine*

## Quelques réalisations 2022 en photos



*Remplacement ancien candélabre*



*Enfouissement quartier La Rivière*



*Marquage au sol école*



*Rebouchage route de Bessas*





*Goudronnage route de Bessas*



*Entretien extérieur bâtiments*



*Exposition Septembre*



*Réfection Chemin Mas Imbert*



*Réfection passage buse chemin Mas Imbert*



*Nettoyage place de la Mairie*



*Thierry et Julien, nouveaux employés*



*Jardin du souvenir*



